

.III - 2 1979



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE

UN/SA COLLECTION



Distr.  
GENERALE

S/13426  
29 juin 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

## NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Le Président de la Commission du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 446 (1979) pour étudier la situation concernant les colonies dans les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, a fait savoir au Président du Conseil de sécurité, au nom de la Commission, qu'étant donné le calendrier actuellement très chargé du Conseil et le volume des témoignages et autres renseignements documentaires recueillis par la Commission pendant sa visite dans la région, il serait difficile à celle-ci de faire rapport au Conseil avant le 1er juillet 1979 comme le stipule le paragraphe 5 de la résolution susmentionnée. En conséquence, le Président de la Commission a demandé que la date limite de présentation du rapport soit reportée au 15 juillet 1979.

Des consultations officieuses sur cette question ont révélé qu'aucun membre du Conseil de sécurité n'a d'objection à la requête de la Commission et le Président de la Commission a été informé de ce fait.

-----